

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Labouheyre (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 13 mars 2025

**Étaient Présents en présentiel** : Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme LARRUE Marie, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme PIQUEMAL Sophie (arrivée à 18h18) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. CARRERE Paul, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et M. SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

**Absents excusés (pouvoirs)** : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

**Absents** : M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. FORET Thierry (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe (excusé), M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	14	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

## RESSOURCES HUMAINES

### Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités à l'Ecomusée

#### Ajustements

Par délibération n°2025-05 du 24 février dernier, dans l'attente du débat sur les orientations budgétaires, le Comité Syndical a délibéré sur la création, pour l'Ecomusée, d'un nombre de postes de saisonniers minimum permettant les premiers recrutements avant l'ouverture du site au public.

Un réajustement des postes à créer s'avère nécessaire, tel qu'évoqué en séance, notamment en raison de la confirmation du renforcement des critères d'éligibilité des emplois aidés.

Les besoins pour la saison 2025 sont réajustés tels que suit :

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

- 28 postes à temps complet sur une période totale de 158 mois
- 3 postes à temps non complet (20/35) sur une période totale de 12 mois
- 1 poste à temps non complet (24/35) sur une période totale de 2 mois

En vue d'exercer les fonctions suivantes :

- Bouvier/bouvière - Berger/bergère
- Agent d'entretien, relevant du service conservation
- Agent technique polyvalent - Chef de train
- Agent technique polyvalent
- Guichetier/guichetière
- Agent d'accueil
- Médiateur/médiatrice culturel.le

SUR LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES COMMERCIALES : FOUR ET BOUTIQUE »

- 5 postes à temps complet sur une période totale de 29 mois
- 1 poste à temps non complet 28/35, sur une période de 2 mois
- 1 poste à temps non complet 16/35 sur une période de 2 mois

En vue d'exercer les fonctions suivantes :

- Référent Boulanger/Boulangère – Pâtissier/Pâtissière – Médiateur/Médiatrice
- Boulanger/Boulangère – Pâtissier/Pâtissière – Médiateur/Médiatrice
- Vendeur/euse boulangerie/pâtisserie - médiation
- Vendeuse Billetterie/Boutique

SUR LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES COMMERCIALES : RESTAURANT »

- 1 poste de Chef de cuisine, à temps complet, sur une période totale de 6 mois
- 1 poste de responsable du restaurant, à 80 %, sur une période totale de 6 mois
- 5 postes de serveurs, à temps complet, sur une période totale de 26 mois

Pour le poste de chef de cuisine, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire B1,

Pour le poste de responsable du restaurant, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire B3,

en tenant compte de la qualification et l'expérience professionnelle du candidat

Pour les autres postes relevant de la catégorie C, la rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire C1, tel que prévu dans la délibération 2025-05

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à créer les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités à l'Ecomusée de Marquèze sur le fondement de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique dans la limite de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, selon les conditions définies.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

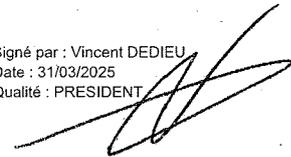
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 31 mars 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU  
Date : 31/03/2025  
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 21/4/2025